

Principales modifications des concours de l'automne 2017 – année 2018-2019– bourses et subventions

Vous trouverez ci-joint les principales modifications pour les programmes réguliers en concours cette année.

- Voir les Règles générales communes (RGC) et la liste des principales modifications sous forme de *points saillants* qui les accompagnent.
- Lire les règles de programmes pour avoir plus de détails sur les quelques points mentionnés dans ce document.
- Des changements importants sont apportés dans tous les programmes pour informer les membres de la communauté scientifique des modalités entourant le nouveau système FRQnet et ce qu'il faut faire pour remplir une demande. Les consignes plus précises sont données dans <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/frqnet> et des capsules sont prévues pour se familiariser avec l'utilisation du nouveau système.

Quelques modifications transversales :

- Les étudiants et étudiantes n'ayant pas la citoyenneté ou le statut de résident permanent, mais qui sont domiciliés au Québec depuis au moins 6 mois au moment du dépôt de la demande, peuvent déposer une demande de bourse en fournissant les documents à l'appui, tel que mentionné dans les règles de programmes.
- Les chercheurs et les chercheuses qui n'ont pas la citoyenneté canadienne n'ont plus à faire la démonstration des démarches à faire pour le devenir dans leur demande. Ce sont les établissements qui doivent attester que ces personnes sont à leur emploi (donc ont toutes les autorisations légales pour travailler) et le seront pendant toute la durée de la subvention. Cette attestation devra être renouvelée chaque année avant de faire le versement d'avril.
- ATTENTION : les statuts des chercheurs et chercheuses ont été modifiés et simplifiés. Se référer aux pp. 5 et ss. des RGC pour en connaître la teneur.

Principales modifications par programme :

Programmes de bourses à la maîtrise, doctorat en recherche, et réintégration à la recherche (B1, B2, A2)

Items	Modifications	Justification
Présentation des demandes – constitution du dossier	Bibliographie – ajout d'une page au formulaire électronique Choix du comité d'évaluation. Retrait du <u>comité multidisciplinaire</u> (15)	Dans les règles de programme, n'est plus pertinent de préciser un nombre de références bibliographiques minimal ou maximal. Consigne donnée de choisir le comité le plus près du projet et de la discipline compte tenu de l'utilisation le plus souvent inappropriée du comité multi.
Règles d'utilisation de la bourse	Possibilité de temps partiel – inscription et versement pour obligations familiales. Les documents appropriés doivent être fournis et jugés adéquats par le Fonds. Cette mesure s'applique à tous les boursiers à venir et actuellement financés.	Harmonisation FRQ
Durée du financement au doctorat	AJOUT : 4 ^e année de financement possible – conditions d'octroi à venir. Associé au Dépôt initial de la thèse de doctorat avant ou pendant la 4 ^e année. Cette mesure ne s'applique que pour les nouveaux boursiers à partir de la cohorte 2018-2019.	Harmonisation FRQ, pour inciter à finaliser le doctorat dans les meilleurs délais – les conditions d'octroi seront précisées ultérieurement

Principales modifications concours de l'automne 2017 (2018-2019)

	Versements restants. La personne titulaire d'une bourse peut se prévaloir de TOUS les versements restants de la bourse lors d'un changement de niveau ou pour débiter un nouveau programme (au cycle supérieur suivant). <i>Cette mesure s'applique à tous les boursiers à venir et actuellement financés.</i>	Harmonisation FRQ
Congé parental	Congé parental payé d'une durée de six mois. <i>Cette mesure s'applique à tous les boursiers à venir et actuellement financés.</i>	Harmonisation FRQ
Supplément pour études à l'extérieur du Québec	Le supplément est dorénavant accordé pour les études à l'extérieur du Québec plutôt que dans le cadre d'un programme en France. (Programme en cotutelle non admissible) <i>Cette mesure ne s'applique que pour les nouveaux boursiers à partir de la cohorte 2018-2019.</i>	Il n'y a plus d'entente avec la France pour ce programme. Il est donc ouvert aux personnes effectuant des études hors Québec (1500\$/an).

Programmes de bourses postdoctorales, B3, B5

Items	Modifications	Justification
Valeur de la bourse	Augmentation de la valeur de la bourse de 30 000\$ à 45 000\$ <i>Cette mesure ne s'applique que pour les nouveaux boursiers à partir de la cohorte 2018-2019.</i>	Harmonisation 3 Fonds
Supplément pour stage hors-Canada	Un supplément de 10 000\$ est disponible pour les stages hors-Canada <i>Cette mesure ne s'applique que pour les nouveaux boursiers à partir de la cohorte 2018-2019.</i>	Harmonisation 3 Fonds
Année supplémentaire	Possibilité d'ajouter une année supplémentaire de financement pour les titulaires d'une bourse. <i>Cette mesure ne s'applique que pour les nouveaux boursiers à partir de la cohorte 2018-2019.</i>	Harmonisation 3 Fonds – plus de précisions dans les prochains concours.
Soutien à la famille	Instauration d'une mesure de soutien à la famille qui prévoit payer les frais de transport (aller-retour) encourus pour le titulaire d'une bourse et sa famille <i>Cette mesure s'applique à tous les boursiers à venir et actuellement financés.</i>	Harmonisation 3 Fonds Ces frais sont dorénavant ouverts à la famille proche (conjoint, conjointe et enfants)
Congé parental	Augmentation du congé parental payé de 4 mois à 6 mois <i>Cette mesure s'applique à tous les boursiers à venir et actuellement financés.</i>	Harmonisation 3 Fonds -

Principales modifications concours de l'automne 2017 (2018-2019)

Programmes Soutien à la recherche pour la relève professorale (NP)

Item	Modifications	Justification
Avis d'intention	Un avis d'intention OBLIGATOIRE . Un formulaire d'une page dans laquelle doit être compilé le nom, le titre du projet, l'établissement, un résumé du projet, les principaux mots clés.	Pour permettre de mieux préparer le recrutement pour l'évaluation. La transmission au Fonds du formulaire d'avis d'intention donne accès au formulaire de demande. Aucune demande ne peut être transmise sans passer par l'avis d'intention.

Programmes de Bourse pour stages en milieu de pratique (BSMP) et de Bourse pour stages hors Québec (BSHQ)

Items	Modifications	Justification
Objectifs	Redéfinition des objectifs du programme de BSMP. Le programme BSHQ demeure inchangé.	Afin de répondre à des objectifs plus généraux de la planification stratégique
BSMP	Ouverture à l'ensemble des étudiants et étudiantes plutôt qu'aux seuls titulaires d'une bourse du FRQSC. Le BSHQ demeure disponible que pour les boursiers et boursières du Fonds.	Pour susciter un intérêt plus général face à ce programme
Valeur	Augmentation de la valeur de la bourse de 1000\$ à 1500\$ par mois. <i>Cette mesure ne s'applique que pour les nouveaux concours débutant à l'automne 2017.</i>	
Nature du stage	Les stages déjà prévus (avec crédits) dans les programmes de maîtrise ou de doctorat ne sont pas admissibles	Pour permettre de diversifier les expériences
Fréquence	Deux concours par année (septembre et avril) – et octrois jusqu'à épuisement de l'enveloppe	Pour permettre un accès à un plus grand nombre

Programme Appui à la recherche-crédation RC

Item	Modifications	Justification
Définition	Modification de la définition de recherche création (appliquée à tous les programmes de recherche-crédation : Appui à la recherche création –RC; Soutien à la relève professorale – CC : postdoctorat –B5)	Compte tenu des difficultés rencontrées au dernier concours notamment pour les comités d'évaluation, précisions apportées à la définition pour en clarifier certains aspects.

Soutien aux équipes de recherche - SE

Seulement des précisions pour certains aspects ont été apportées. Dans l'ensemble les principales modifications sont celles annoncées par la venue de FRQnet.